



DÉPARTEMENT DE L'OISE  
Arrondissement de Compiègne  
Canton de Compiègne-2

**Arrêté du Maire  
Réglementation temporaire de stationnement  
Stationnement d'une camionnette de déménagement  
20 bis place du 8 mai 1945**

Le Maire de la Commune de VENETTE,

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles relatifs aux pouvoirs de Police du Maire,
- **Vu** le Code de la Route,
- **Vu** le Code de la Voirie Routière,
- **Vu** le Code Pénal,
- **Vu** la demande de [REDACTED] 20 bis place du 8 mai 1945 – Venette,
- **Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 20 décembre 2016 fixant les tarifs d'occupation du domaine public à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;
- **Considérant** que dans l'intérêt de l'ordre et de la sécurité publics et qu'en raison du déroulement du déménagement précité, il y a lieu de réglementer le stationnement,

**ARRETE**

**Article 1 :** [REDACTED] est autorisée à occuper le domaine public pour stationnement d'une camionnette de déménagement, face au 20 bis place du 8 mai 1945. La présente permission de voirie est valable le **samedi 06 juin 2026, de 08h30 à 19h00**, heure à laquelle elle expirera de plein droit.

**Article 2 :** Le stationnement se fera face au 20 bis place du 8 mai 1945. Le permissionnaire mettra en place la signalisation réglementaire de protection au moyen de cônes de Lubeck.

**Article 3 :** L'occupation du domaine public est autorisée à titre temporaire, précaire et révocable. Elle donnera lieu au paiement d'une **redevance communale forfaitaire de 15,00 €** (15,00 € par jour) conformément aux dispositions de la délibération du Conseil Municipal. Cette somme sera versée dès la réception d'un titre de recettes au Trésor Public.

**Article 4 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise : à [REDACTED] – à la Police Municipale de Venette - au Garde Champêtre de Venette - au Commissariat de Police de Compiègne.

**Article 5 :** Le Commissariat de Police et toutes autorités compétentes sont chargés de son exécution.

VENETTE le 04 juin 2026  
**Romuald SEELS**  
Maire de Venette



*Publié sur le site internet de la  
ville de Venette le 5 juin 2026*